



Règlement factures de l'enterrement

Par **florida81**, le **12/10/2013** à **23:59**

[fluo]bonjour[/fluo]

titulaire d'un compte joint avec ma mère , celle ci est décédée depuis peu ,j'ai réglé la facture de l'enterrement avec le compte joint , elle avait un PEL à sa banque "bloqué par la banque " suis je en droit de demander le remboursement de celle ci à partir du PEL ,sachant que vais prendre contact avec un notaire car il existe des héritiers

ma conseillère bancaire et la banque ou est le compte de mère me disent que je reste la seule propriétaire du compte joint ,que les héritiers y ont pas accès

mais une réponse avant d'aller chez un notaire
me guiderait quelque peu

encore merci